

Questions orales

● (1130)

[Français]

LA CONSTRUCTION MARITIME

ON DEMANDE SI L'ON PROCÉDERA À DES APPELS D'OFFRES POUR LA RÉPARATION OU LA CONSTRUCTION DE NAVIRES

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Approvisionnement et Services.

Considérant le fait que la compagnie Davie Shipbuilding Limited, à Lauzon, a dû procéder à la mise à pied d'une centaine de travailleurs au cours de la semaine dernière, faute de contrats, l'honorable ministre pourrait-il dire à la Chambre s'il a été chargé par le ministre de la Défense nationale de procéder à des appels d'offres pour des réparations ou constructions de navires dans les chantiers situés à l'Est de la province?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, je suis heureux de faire savoir à l'honorable député que je serai moi-même au chantier lundi, la semaine prochaine. Je veux lui rappeler que, précisément à cause de la situation difficile que traversent tant les chantiers maritimes du Canada que ceux des autres pays dans le monde, il y a effectivement des difficultés. Voilà donc pourquoi le président de la Conférence des ministres du développement économique, M. Andras, a annoncé, il y a deux mois, un programme accéléré de réparation de bateaux. Quant à nous, pour donner à la Chambre une date assez intéressante, je dirai à l'honorable député que le 19 avril prochain nous terminerons l'évaluation des propositions que nous avons reçues au mois de décembre 1978 pour la construction de six navires au coût de 1.5 milliard de dollars. Nous espérons aussi pouvoir terminer d'ici deux mois l'évaluation des propositions que nous avons reçues en décembre. Ensuite, évidemment, il y a tout un calendrier avant l'octroi du contrat.

ON DEMANDE S'IL EST POSSIBLE DE DONNER LA PRIORITÉ AUX CHANTIERS DE LAUZON.

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse du ministre, je constate que les choses progressent. Je voudrais demander si l'attribution de ces contrats est faite après des appels d'offres ou après des négociations avec les chantiers eux-mêmes? Le ministre peut-il aussi dire qu'il a le pouvoir d'accorder une certaine priorité au chantier de Lauzon, celui qui est le plus affecté, je pense, de tous les chantiers de l'Est?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, en général, dans le domaine de la construction nous procédons par appels d'offres. On peut constater, évidemment, lorsqu'on fait un appel d'offres, que certains chantiers ont déjà des commandes qu'ils sont en train de remplir, donc ils ne peuvent pas faire d'offres, alors que d'autres, comme l'honorable député l'a dit lui-même, dans le cas de la Davie Shipbuilding Limited qui traverse une période extrêmement grave, ont des difficultés relativement à la capacité de production.

[M. Gillespie.]

Quant à moi, j'espère de tout cœur, comme Québécois et en toute justice, que la compagnie Davie Shipbuilding Limited puisse bientôt bénéficier de certains contrats donnés au plus offrant.

ON DEMANDE QU'UNE ÉTUDE SOIT FAITE DES AMÉLIORATIONS À APPORTER AUX CHANTIERS DE LAUZON

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, le ministre est certainement informé, du moins s'il ne l'est pas il le sera lundi lorsqu'il se rendra sur les lieux des chantiers, selon les renseignements que j'ai obtenus, du fait que le chantier lui-même aurait besoin d'être élargi pour permettre à cette compagnie de construire des bateaux de plus fort tonnage. Serait-il alors disposé à recommander à ses collègues du cabinet qu'une étude très sérieuse de cette question soit faite et à autoriser, s'il y a lieu, que des améliorations soient effectuées à ce chantier, ce qui donnerait, évidemment, passablement de travail à quelques centaines d'ouvriers en attendant la réalisation des projets dont le ministre a parlé?

L'hon. Pierre De Bané (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur l'Orateur, oui, je serais vraiment en faveur d'étudier cela lors de ma visite lundi au chantier maritime de Lauzon, et si des travaux de modernisation des chantiers peuvent les rendre plus efficaces et plus productifs, l'on peut être assuré que j'en ferai part à mes collègues du gouvernement.

J'en profite pendant que j'ai la parole, monsieur le président, pour dire à l'honorable député de Bellechasse qu'il y a quelques mois à peine, mon ministère a donné un contrat de réparation de 12 millions de dollars du *Protecteur* au chantier maritime de Lauzon, contrat qui devra se terminer, je pense, en juin.

* * *

[Traduction]

LE REVENU NATIONAL

LA GARDE DES DÉCLARATIONS D'IMPÔT PAR STATISTIQUE CANADA

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir du ministre du Revenu national pour quelle raison il est nécessaire de confier le formulaire complet de déclaration de revenus des Canadiens ou sa photocopie, à Statistique Canada alors que tout ce qu'il lui faut ce sont certaines données.

Pourquoi faut-il que les déclarations de revenus quittent Revenu Canada qui les a en garde, étant donné les lourdes responsabilités attribuées au cabinet et au ministre par l'article 23 de la loi sur la statistique?

L'hon. A. C. Abbott (ministre du Revenu national et ministre d'État (petite entreprise)): Monsieur l'Orateur, la loi sur la statistique donne à Statistique Canada l'accès aux déclarations, et oblige Revenu Canada à les lui fournir dans les conditions fixées à son article 23. L'article 16 de cette loi dispose que les règles du secret prévues en ce domaine s'appliquent pendant que Statistique Canada les a en main. Je puis assurer au député qu'au ministère du Revenu national le secret des dossiers est strictement gardé...

Des voix: Oh, oh!